



# Lycée Camille Jullian 29 rue de la Croix Blanche 33074 BORDEAUX Cedex

Bordeaux, le 11 septembre 2023

- Aux personnels de Direction, d'Intendance
- Aux professeurs,
- A la Vie Scolaire,
- Aux élèves,
- Aux parents,
- Aux personnels non enseignants,

OBJET : Avis de sélection d'élèves dans le cadre du projet Erasmus+ (Accréditation n. 2022-1-FR01-KA120-SCH-000104536 / Convention n. 2023-1-FR01-KA121-SCH-000137543)

#### MOBILITES INDIVIDUELLES ELEVES

Dans le cadre de l'appel à propositions 2022 du Programme Erasmus+, le lycée Camille Jullian a obtenu l'accréditation dans l'enseignement scolaire. En février 2023, il a présenté un projet de mobilité pour lequel il a reçu une subvention (Convention n. 2023-1-FR01-KA121-SCH-000137543), afin de favoriser les mobilités individuelles et collectives de tous les acteurs participant à la vie du lycée.

En ce qui concerne la **Mobilité individuelle des élèves**, les objectifs prioritaires du projet sont la fréquentation d'un établissement étranger, qui ne suit pas nécessairement le même programme d'études, afin d'améliorer la formation inter-culturelle et linguistique.

Les mobilités pour lesquelles est publié le présent avis de sélection se dérouleront :

- du 13 octobre 2023 au 5 novembre 2023
- en (pays européen) : ITALIE
- au sein du Lycée Copernico de Prato (Toscane)

Il s'agit de n. 3 mobilités individuelles "élèves"

## Procédures de candidature

Pour participer au projet, les familles intéressées doivent envoyer un formulaire de candidature dûment signé à l'adresse du Comité de Pilotage du lycée, <u>erasmus-camille-jullian-bordeaux@ac-bordeaux.fr</u>, accompagné de la documentation requise, ou remettre le dossier en main propre au bureau Erasm'us (salle Elizabeth JACOB) <u>impérativement avant le 20 septembre 2023.</u>

## Conditions de participation

- remplir parfaitement les conditions d'assiduité prévues au règlement intérieur du lycée;
- posséder des compétences suffisantes dans la langue du pays de destination;
- s'engager, étant pris en compte les critères matériels objectifs d'accueil évalués lors de la demande de mobilité, à la réciprocité vis-à-vis d'un élève du lycée partenaire

# **Documentation requise**

- demande de participation à la mobilité (annexe 1)
- lettre de motivation en français et dans la langue du pays d'accueil
- les trois bulletins scolaires de l'année 2022/23
- notification de bourse (avec indication de l'échelon, de 1 à 6)
- certificats d'élèves à besoins particuliers (PAP, PAI, primo-arrivants)
- déclaration de disponibilité à accueillir un élève du lycée où la mobilité aura lieu (annexe 2)

Les candidatures ne comportant pas les annexes requises ne seront pas prises en compte.

# Sélection des candidatures

Les demandes reçues, accompagnées des annexes requises, seront examinées par un comité de sélection. La commission sera présidée par Monsieur le Proviseur ou ses adjoints. Au terme de la sélection, la Commission évaluera les demandes en fonction des critères suivants :

- compétences linguistiques dans la langue du pays d'accueil
- résultats scolaires et investissement
- inclusion (publics JAMO\*1)
- volonté d'accueil

Suite à l'évaluation des candidatures, la Commission établira une liste de classement des participants à la mobilité. Les personnes sélectionnées devront signer, avant la mobilité, un contrat (accord de mobilité) qui contiendra les dispositions d'engagement réciproque à respecter et les conditions régissant la mobilité. Pendant la mobilité, elles devront rédiger un compte rendu sur les activités réalisées et envoyer un témoignage (sous forme de fichier audio) à propos de l'expérience en cours (modalités précisées dans l'accord de mobilité). A leur retour au sein de l'établissement d'origine, elles devront remplir le rapport requis par la Commission européenne et déposer la documentation originale décrite ci-dessous :

Jeunes ayant moins d'opportunités

- la certification délivrée par l'établissement, sur laquelle doit clairement figurer le nombre de jours de mobilité;
- les justificatifs des dépenses engagées concernant les abonnements à la cantine scolaire et aux transports.

Les élèves participant aux mobilités doivent scrupuleusement se conformer aux règlements des établissements partenaires et aux instructions données par les familles d'accueil.

# Précisions supplémentaires.

Il est à noter que le projet Erasmus couvre les frais de voyage, de cantine scolaire et de transport local, le cas échéant, et fournit le gîte et le couvert dans une famille d'accueil. Les dépenses personnelles supplémentaires sont à la charge du participant. En cas d'impossibilité de réaliser la mobilité, le participant sélectionné doit immédiatement informer son référent Erasmus +, son établissement d'accueil ainsi que son établissement d'origine, en indiquant et en justifiant les raisons qui ont motivé la non-réalisation de la mobilité.

L'engagement à accueillir ne peut être remis en question, quel que soit le motif invoqué. L'établissement se réserve le droit de récupérer la somme octroyée pour la mobilité réalisée en cas de non respect de cet engagement.

Pour plus d'informations, veuillez vous mettre en relation avec le bureau du Comité de pilotage de l'établissement.

Le Proviseur du Lycée Camille Jullian

M. Didier GUILBAULT







# Lycée Camille Jullian

29 rue de la Croix Blanche 33074 BORDEAUX

Annexe 1

Avis de sélection d'élèves dans le cadre du projet Erasmus+ (Accréditation n. 2022-1-FR01-KA120-SCH-000104536 / Convention n. 2023-1-FR01-KA121-SCH-000137543)

Mobilités individuelles élèves

# **DEMANDE DE PARTICIPATION ELEVES EN MOBILITE ERASMUS+**

Je soussigné(e) :	Né(e) le	
Domicilié à :		
Pièce d'identité N° :	émise par :	
Adresse email :		
	à un programme de mobilité ERASMUS+ dans un mplique son adhésion aux modalités de formation et de	
DONNÉES PERSONNELLES DE L'ÉLÈVE		
Sexe : □ M □ F □ non précisé		
Nom:		
Prénom :		
Né(e) le/	Lieu de naissance :	

Nationalité :	
Adresse :	
Code postal : VILLE	
Téléphone portable :	Téléphone fixe :
Adresse email :	
Classe et section fréquentées :	
	CONTACTS
A contacter en cas d'urgence :	
Lien de parenté :	Numéro de téléphone :

Je déclare avoir pris connaissance que :

- L'élève sélectionné le sera parmi tous les candidats inscrits et scolarisés dont les parents ont déposé un dossier de candidature;
- Toute candidature soumise après la date limite, incomplète ou contenant de fausses déclarations sera automatiquement exclue;
- La sélection s'effectuera sur la base d'un classement établi selon des critères identifiés et qu'en cas d'égalité, la préférence sera donnée au candidat le plus méritant (résultats des bulletins scolaires précédents et appréciations des professeurs)

La demande de participation doit être présentée à l'adresse du Comité de Pilotage du lycée, <u>erasmus-camille-jullian-bordeaux@ac-bordeaux.fr</u>, accompagnée de la documentation requise, ou en main propre au bureau Erasmus (salle Elizabeth JACOB) au plus tard le : 20 septembre 2023.

J'accepte que mes données personnelles et celles de mon enfant soient traitées conformément au RGPD (règlement UE 2018/1725) et à ses modifications ultérieures. Je donne par la présente mon accord afin que ces données soient rendues disponibles aux personnes référentes du projet, en vue de la gestion administrative et des activités pédagogiques prévues. Les données recueillies seront conservées dix ans à partir de l'année scolaire en cours, tout comme celles utilisées dans le cadre du projet Erasmus + (qui sont traitées conformément aux principes exposés dans la "Déclaration de confidentialité", consultable à l'adresse <a href="https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/privacy-statement">https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/privacy-statement</a>)

Lieu et date : SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL

SIGNATURE DE L'ELEVE





# Lycée Camille Jullian

29 rue de la Croix Blanche 33074 BORDEAUX

# Annexe 2

Avis de sélection d'élèves dans le cadre du projet Erasmus+ (Accréditation n. 2022-1-FR01-KA120-SCH-000104536 / Convention n. 2023-1-FR01-KA121-SCH-000137543)

Mobilités individuelles élèves

DECLARATION DE DISPONIBILITE À ACCUEILLIR
Nom et prénom de l'élève :
Noms des responsables légaux :
Adresse du logement où résideront l'élève et son correspondant européen :
Nous pouvons accueillir :
□un garçon □une fille □indifférent
Notre hôte disposera :
□ d'une chambre individuelle □ d'une chambre partagée avec notre enfant
Présence d'animaux :
□oui (préciser ) □non
<u>Trajet domicile - lycée</u> :
□ moyens de transport empruntés □ durée du trajet

Les parents soussignés s'engagent à prendre en charge les dépenses du correspondant européen accueilli pendant son séjour en France (cartes de transport pour le trajet domicile-école si hors

CUB, voyages éventuels organisés par la famille, repas consommés en ville, etc.) comme s'il s'agissait d'un membre de leur propre famille.

Le (la) jeune doit être accueilli.e dans de bonnes conditions, propices à son bien être personnel et à son épanouissement.

NB Le Comité de pilotage Erasmus + du lycée met tout en oeuvre afin de garantir l'inclusion de tous les élèves, quelles que soient les conditions matérielles et/ou l'environnement familial.

Toute raison d'impossibilité d'accueil doit être connue au moment du dépôt de candidature. Veuillez préciser les raisons objectives qui vous empêcheraient d'accueillir le (la) correspondant e de votre enfant (dans ce cas, barrez le paragraphe "Engagement"):

# **ENGAGEMENT**

En cas d'acceptation de la candidature de notre enfant, nous nous engageons à accueillir le (la) correspondant.e pendant une durée analogue à celle du séjour de notre fils (fille) à l'étranger. Nous sommes conscients que cet engagement à accueillir ne peut être remis en question, quel que soit le motif invoqué : en cas de non respect de ce principe, nous acceptons de restituer la totalité de la subvention européenne reçue pour la mobilité individuelle et ce, avant le 31 mai de l'année scolaire en cours.

fait à	, lele
pour servir et valoir ce que de droit	
SIGNATURES DES RESPONSABLES LEGAL	JX précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé »